Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 084-218401404-20230609-D_36_2023-DE

République Française

Département du Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUGINES

36/2023

Objet : Convention CAUE : accompagnement pour la requalification des abords de l'église Saint Barthélémy

SEANCE VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 09 juin à 19 heures
Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,
Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 02 juin 2023 par courrier électronique

Étaient présents :
Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :
Jacques LAURELUT pouvoir à Gérard BLANC
Nadia PELLEGRIN pouvoir à Hélène CHAULLIER
Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Amandine HEBREARD

***Absents** : /*

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'être accompagné par le CAUE pour la requalification des abords de l'église Saint Barthélémy.

En effet, la commune est propriétaire d'un ensemble de parcelles autour de l'église Saint Barthélémy, d'une superficie de 12 000m². Une parcelle privée de 1 650m² est au cœur de cet ensemble, occupée par un verger de cerisiers. Etant d'un grand intérêt paysager, la commune souhaiterait faire l'acquisition de cette parcelle.

Dans ce contexte, la commune souhaite être accompagnée par le CAUE de Vaucluse pour la définition des orientations visant à requalifier les abords de l'église dont le boulodrome, à mettre en scène l'accès à l'église depuis l'aire de stationnement du boulodrome et sécuriser le cheminement piéton jusqu'à l'église.

La mission du CAUE consisterait à un accompagnement de maitrise d'ouvrage. Cette mission permettra de vérifier les conditions de faisabilité technique de ce projet et d'en arrêter les grands principes à savoir :

- Définition des différents périmètres à enjeux
- Réalisation d'un état des lieux de ces périmètres
- Définitions des orientations d'aménagement (accès, cheminements piétons, traitement paysager, intégration architecturale de la buvette, réorganisation de l'aire de stationnement ...)

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 084-218401404-20230609-D_36_2023-DE

Des échanges avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse seront organisés durant le déroulé de l'étude.
L'étude se présentera sous la forme d'un dossier synthétique comprenant des plans de masse accompagnés d'images de références et/ou coupes permettant la bonne compréhension de l'intention du projet.

La mission est estimée à un total de 5000€ dont le financement se répartit comme suit :

- CAUE : 2 000€
- Commune : 3 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de :

- ⇨ Approuver la proposition d'intervention référencée 2023-19/MD
- ⇨ Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

MAIRIE DE 84160 VAUGINES